

INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

EXAMEN CRFPA 2015

FACULTE DE DROIT DE POITERS

FACULTE DE DROIT DE LA ROCHELLE

DROIT DES OBLIGATIONS

Traitez le sujet suivant :

LE PRINCIPE DU NON-CUMUL DES RESPONSABILITES

CONTRACTUELLE ET DELICTUELLE

NB : Code civil autorisé

